



*[Signature]*

**Pôle vie citoyenne, culturelle et sportive  
Service bibliothèque**

**Décision n° 2021-204**

**Objet :** Contrat de prestation de services avec l'association *L'Armada productions*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de favoriser le spectacle vivant sur son territoire,

Considérant l'intérêt de l'activité de l'association *L'Armada productions* pour la population scéenne et pour la commune,

DECIDE d'approuver le contrat de prestation de services à passer avec l'association *L'Armada productions* dont le siège social est situé : Le Jardin Moderne, 11 rue du Manoir de Servigné à RENNES (35000) pour un montant de 939 € TTC concernant le concert de musique portugaise proposé le 11 décembre 2021.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 28 septembre 2021



*[Signature]*  
Philippe LAURENT